

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 26 JANVIER 2023**

(Date de convocation : 20 Janvier 2023)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 19 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 8  |
| Absents excusés non représentés :            | 2  |
| Absente non excusée :                        | /  |
| Votants :                                    | 27 |

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-six Janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLLIER, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE.

**Pouvoirs** : Monsieur Laurent COMTAT (procuration à Monsieur le Maire), Madame Aurélie DEVEZE (procuration à Monsieur Gérôme VIAU), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur Jean-Claude DANY), Madame Magali PEYRONNET (procuration à Madame Patricia VIVARES), Madame Nancy GONTIER (procuration à Monsieur Franck RIMBERT), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Monsieur Pascal BREMOND (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN).

**Absents excusés** : Madame Géraldine PETIT, Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gérôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Demande de subvention pour acquisition d'équipements  
pour le Comité Communal de Feux de Forêts (CCFF) et la Vigie

Monsieur SOLLIER rappelle à l'Assemblée que le Comité Communal "Feux de Forêt" (CCFF), qui regroupe une trentaine de bénévoles, assure de multiples missions sur la commune, mais aussi à la demande de l'Association Départementale des Comités feux de forêts et de Madame la Préfète de Vaucluse des interventions dans le département et hors département.

Pour cela les membres disposent de matériels et outils divers pour mener à bien leurs missions ainsi qu'une vigie avec un excellent visuel qui couvre 90% du territoire du département et s'étend même sur la Drôme, le Gard et les Bouches du Rhône.

Afin de renforcer l'efficacité de cette installation, nous souhaitons améliorer les équipements existants.

L'installation de deux panneaux photovoltaïques sur la toiture de la vigie permettra de disposer de l'énergie nécessaire pour la charge des équipements de communication et de vidéosurveillance et ainsi bénéficier d'une totale autonomie tout en respectant l'environnement naturel.

.../...

De plus, afin d'améliorer le fonctionnement sur le terrain, l'acquisition d'un poste radio fixe pour le nouveau véhicule récemment reçu et d'un poste radio portatif permettra de communiquer avec les trois patrouilles.

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur SOLLIER propose au Conseil d'approuver l'acquisition de radios ainsi que la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la vigie pour le Comité Communal "Feux de Forêt" et de solliciter auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur une aide financière au taux de 80 % du montant hors taxes du coût prévisionnel de cette opération qui s'élève à 4 494,30 euros hors taxes, soit une subvention escomptée de 3 595,44 €.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur SOLLIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** l'acquisition de radios et l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la vigie pour le Comité Communal "Feux de Forêt".

**SOLLICITE** une subvention de 80 % auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, l'acquisition de radios et l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la vigie pour le Comité Communal "Feux de Forêt"

**ADOpte** le plan de financement suivant :

|                                                   |   |            |
|---------------------------------------------------|---|------------|
| Montant prévisionnel du projet H.T.               | : | 4 494,30 € |
| Subvention escomptée au titre de la Région (80 %) | : | 3 595,44 € |
| Participation communale                           | : | 898,86 €   |
|                                                   |   | <hr/>      |
| TOTAL H.T.                                        | : | 4 494,30 € |

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

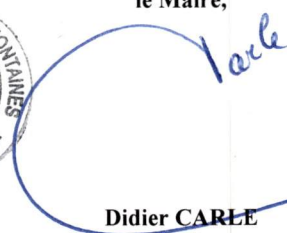
Le Secrétaire de Séance



Gérôme VIAU



Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 23 Février 2023

Publiée le : 23 Février 2023